

édition 2022

GUIDE pour COMMERÇANTS et ARTISANS THONVILLOIS

**THONVILLE
COMMERCES**
DEPUIS 2020

SOUTIENS ET PARTENAIRES :



Vous êtes commerçant, artisans, vous êtes installé(e) ou vous souhaitez planter votre entreprise à Thionville ?

Qu'il s'agisse :

- De vous installer,
- De l'amélioration de votre vitrine,
- De l'installation d'une nouvelle enseigne,
- De l'implantation d'une terrasse ou d'un espace extérieur,

Ce guide vous accompagnera dans vos démarches, dans le respect des règles et obligations légales.



SOMMAIRE



- Thionville Commerces - Office du Commerce de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat - page 3



- Pourquoi m'installer à Thionville ? - pages 4-5



- Quelles aides financières possibles ? - pages 6-7



- Je fais des travaux, quels sont les formalités ? - pages 8-9



- Je veux poser une nouvelle enseigne, quelle est la démarche ? - pages 10-11



- Comment mettre en place une terrasse ou un étalage ? - page 12



- Comment organiser une vente au déballage ? - page 13



- Comment gérer les déchets ? - page 14



- Comment répondre à un appel à projet commercial ? - page 15

- Comment vendre sur les marchés ? - page 16

- Quels organismes privés ou publics pour vous accompagner ? - pages 17-19

- Comment et pourquoi adhérer à Thionville Commerces ? - pages 20-21

THIONVILLE COMMERCES

Créé en 2020, Thionville Commerces
l'Office du Commerce de l'Artisanat et de
l'Entrepreneuriat vous accompagne au quotidien
pour coordonner la politique d'attractivité.

Dans un même lieu, une équipe aux multiples compétences :

- vous aide dans votre recherche de locaux : définition de vos besoins et présentation une offre de locaux disponibles,
- vous donne un premier niveau d'information pour mener à bien vos démarches administratives : ouvrir, modifier ou agrandir un local commercial, occuper le domaine public, poser une enseigne, organiser des événements, installer une terrasse ou des étalages, la gestion de la publicité, la gestion des déchets. C'est le Guichet Unique,
- vous informe sur les aides aux financements et sur les organismes qui peuvent vous accompagner,
- déploie des actions de communication groupées et cohérentes (stratégie marketing / communication multicanal),
- orchestre des animations commerciales tout au long de l'année, dont les braderies (APECET)
- gère les chèques cadeaux APECET (réservés aux adhérents APECET)

**THIONVILLE
COMMERCES**
DEPUIS 2020

Retrouvez l'équipe
Avec ou sans RDV, du
lundi au vendredi, de
9h00 à 17h00

3 Pl. Anne Grommerch,
57100 Thionville
+33(0)3 82 53 33 71



Lien cliquable

POURQUOI S'IMPLANTER À THIONVILLE ?

AUJOURD'HUI A THIONVILLE,

- + de **40 000** habitants
- + **250 000** habitants dans le bassin de vie
- + de **8 000** habitants en centre-ville
- + **25 000** actifs sur la Ville
- 40%** des actifs travaillent au Luxembourg



+ UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE AMBITIEUSE

Objectif : atteindre **50 000** habitants d'ici 2030

+ **5 000** logements pour les 10 ans à venir



- + de **17 000** licenciés et
- 82** associations sportives
- 16** gymnases et salles couvertes, **9** stades, **1** piscine
- 3ème lauréat Ville Active et Sportive

PROSPEREZ À THIONVILLE,

60 000 m2 de surface de vente
70% de commerçants indépendants

34 rues commerçantes
dont **30** rues piétonnes en hyper-centre

+ DE **1 440 000** PASSANTS PIÉTONS PAR MOIS
1ÈRE VILLE FRANÇAISE POUR L'INVESTISSEMENT LOCATIF

Un taux de vacance commerciale de **8,7%**, soit une baisse de **60%** depuis 2018.

- + de **400** cellules commerciales
- 149** boutiques hors alimentaire et services
- 36** boutiques Mode Femme
- 5** boutiques Mode Enfant
- 7** boutiques Mode Homme
- 16** boutiques Bijoux-chaussures-maroquinerie
- 23** boutiques Maison-décoration
- 55** boutiques Beauté-Santé
- 7** boutiques Culture-Cadeaux-Loisirs

sources : Masteos, mytraffic, étude CCI, étude Thionville Commerces



POURQUOI S'IMPLANTER À THIONVILLE ?

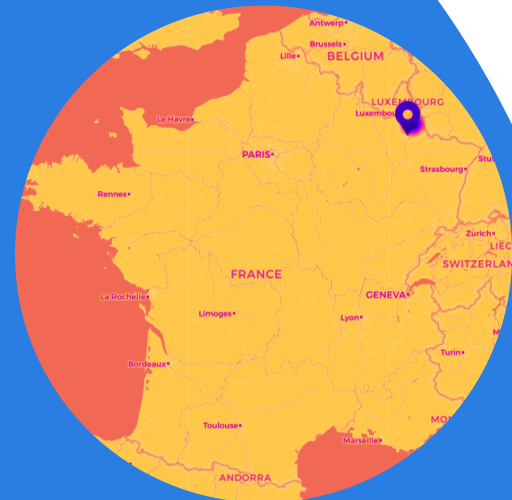
TROUVEZ VOTRE PLACE A THIONVILLE

+ de **2300** places de parking,
dont + de **1300** gratuites,

Parking gratuit de 12h à 14h

2 heures gratuites le samedi

30 minutes du lundi au vendredi



En plein cœur du Sillon Lorrain



Accès autoroutier direct (A31 et A4)

Gare TGV > Paris en 1h45



Gare TER> liaison avec Metz et Luxembourg toutes les 10 minutes

Forte évolution des flux passagers ferroviaires

programmée allant de 3 500 à 8 800 passagers par jour entre 2020 et 2028



Gare routière du Nord Mosellan en plein centre ville



Aéroport international à 30 min en voiture



Port de plaisance en cœur de ville,

Port logistique à proximité directe Elogin4 '



QUELLES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES ?



LE FOND FISAC (JUSQU'À FIN 2022)

La Ville de Thionville a souhaité apporter un soutien financier aux entreprises artisanales, commerciales et de services dans le cadre du dispositif d'Etat F.I.S.A.C. (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Ce fond permet par exemple de financer des travaux de rénovation ou de modernisation de devantures ou d'enseignes, de moderniser vos équipements en utilisant les nouvelles technologies numériques (vitrine interactive...) ...

Suis-je éligible ?

- ➔ Être commerçant, artisan ou entrepreneur du secteur des services
- ➔ Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés
- ➔ Avoir un chiffre d'affaire inférieur à 1 million d'euros HT/an
- ➔ Être implanté dans le périmètre « ORT » défini dans le cadre de l'action « cœur de ville » (mettre lien)

Règles d'attribution sur le site de la ville de Thionville
www.thionville.fr



Votre cadre de vie



Commerçants et artisans

Le FISAC, en 5 étapes

- 1 Prendre RDV au guichet unique des commerçants et des artisans de la Ville de Thionville
- 2 Constituer votre dossier : Il vous est demandé de remplir un dossier et de fournir des documents (devis détaillés copie d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce, dernier bilan, demande de déclaration préalable ou d'autorisation de travaux)
- 3 Instruction du dossier par les services de la Ville
- 4 Notification par courrier de la suite donnée à votre demande
- 5 En cas d'accord le versement de la subvention interviendra à l'issue des travaux, après vérification effectuée sur place, et sur présentation des factures

Montant de l'aide

La prise en charge par la Ville et l'Etat FISAC peut aller jusqu'à 3 000 € pour un investissement de 10 000€ HT

QUELLES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES ?

PLATE-FORME INITIATIVE MOSELLE NORD



Comprendre votre projet

Lors de votre premier rendez-vous, Initiative Moselle Nord échange avec vous sur votre projet, vos ambitions, vos motivations et votre plan de financement.

L'objectif ?

Vous permettre de penser votre projet dans toutes ses dimensions, pour éviter les mauvaises surprises et vous lancer dans l'aventure de la création ou de la reprise d'entreprise avec confiance !

Analyser et valider votre plan de financement

L'analyse de votre business plan permet l'évaluation des besoins globaux de financement. C'est sur la base de ce travail d'analyse qu'un montant de prêt d'honneur souhaité est défini, ce qui vous donne ensuite de solides arguments pour négocier un prêt bancaire avec la banque !

Présentation de votre projet en Comité d'Agrément

Cette assemblée est composée d'une petite vingtaine de bénévoles du territoire, généralement chefs d'entreprises ou issus de métiers pertinents pour analyser votre projet (banque, assurance, juridique...).

Le Comité est là pour écouter votre projet et valider ou non l'octroi du prêt d'honneur.

INITIATIVE MOSELLE NORD
2 Boulevard Henri Becquerel
57970 Yutz
Te : +33 (0)7 77 88 78 62
www.initiative-mosellenord.fr
contact@initiative-mosellenord.fr

bpifrance

CRÉATION

Info flash

Possibilité de coupler avec un prêt Création-Reprise, voire Solidaire, de la BPI

LES TRAVAUX



**Avant tout travaux,
pensez à obtenir les autorisations nécessaires.**

Je fais des travaux qui empiètent sur le domaine public

Mise en place d'une benne, d'un échafaudage ou dépôt de matériaux :
Une demande d'occupation du domaine public est à solliciter au moins 10 jours avant le début des travaux.

Je souhaite stationner devant mon local pendant mes travaux ou mon déménagement :

- Une demande d'autorisation de stationnement est à solliciter au moins 14 jours avant les travaux ou le déménagement auprès des services techniques de la ville.
- En zone piétonne, les véhicules sont autorisés à circuler sur le plateau piétonnier avec une limitation de tonnage à 10 T.
- En dehors de la zone piétonne, vous devez réserver un emplacement avec mise en place de panneaux « stationnement interdit ». Ces panneaux seront posés par vos soins au plus tard 7 jours avant le début des travaux, ils seront à récupérer au Centre Technique Municipal, route de Guenrange.

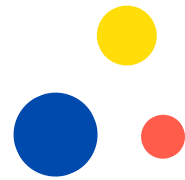


Tous les documents sont disponibles à Thionville Commerces - l'Office de Commerce de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat

Contacts :

Services techniques
municipaux / Direction des
espaces publics urbains
domainepublic@mairie-thionville.fr
+33(0)3 82 52 31 68
40 rue du Vieux Collège,
57100 THIONVILLE

LES TRAVAUX



Je souhaite réaliser des travaux intérieurs ou extérieurs (façade, surface commerciale,...)

- Travaux ou modifications extérieures : devanture, porte-fenêtre, vitrine, peinture, pose d'un store etc...,
- Changement de destination d'un local (exemple : un bureau transformé en commerce) sans modifications extérieures et sans travaux sur les murs porteurs,
- Augmentation de la surface commerciale de moins de 40 m², sous réserve de ne pas atteindre les 150 m² de plancher,

Vous devez faire une déclaration préalable


Cerfa n° 13404*07 sur
www.service-public.fr

- Changement de destination d'un local avec modification de façade et/ou modification des structures porteuses,
- Interventions (rafraichissement, mise en peinture, etc.) sur un immeuble inscrit à l'inventaire des monuments historiques,

Vous devez déposer un permis de construire


Cerfa n° 13409*07 sur
www.service-public.fr

Je souhaite faire des aménagements intérieurs

L'ensemble des établissements recevant du public doivent être conforme à la réglementation en termes de sécurité et d'accessibilité.

Pour tout aménagement intérieur relatif vous devrez :

- Déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux qui comporte le CERFA 13824*04
- Remplir la notice d'accessibilité
- Remplir la notice de sécurité

Tous les documents sont disponibles à Thionville Commerces - l'Office de Commerce de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat

LES ENSEIGNES

Je souhaite poser ou modifier mon enseigne :

- Afin de protéger et améliorer le cadre de vie en préservant la ville, Thionville a adopté un Règlement Local de Publicité (RLP)
- Une demande d'autorisation est à remplir pour toute nouvelle installation ou remplacement d'enseigne ou publicité
- Le délai légal d'instruction est fixé à 1 mois par les services de la ville, et lorsque l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis selon le lieu d'implantation le délai est porté à 2 mois.

Formulaire Cerfa n°14798 sur le site de
la ville de Thionville
www.thionville.fr



Votre cadre de vie



Commerçants et artisans

Flash info : Taxe locale sur la publicité extérieure

Si la surface totale de vos enseignes est supérieure à 7m² vous serez assujettis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure payable chaque année. Le tarif s'applique au m² et est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Si la surface totale de vos enseignes est inférieure à 7 m², vous êtes exonérés de la Taxe Locale sur la Publicité .

Tarif TLPE 2022 (tarif de droit commun)

	< 7m ²	7m ² ≤ surface ≤ 12m ²	12m ² ≤ surface ≤ 50m ²	> 50 m ²
Tarif appliqué au m ²	0	21,40€	42,80€	85,60€

LES ENSEIGNES

Flash info : Extinction des vitrines et enseignes lumineuses

L'extinction des enseignes lumineuses est imposée par le Code de l'Environnement entre 1h00 et 6h00 du matin quand l'activité signalée a cessé.

Lorsqu'une activité cesse ou commence entre minuit et 7h00 du matin, les enseignes doivent être éteintes au plus tard 1h00 après la cessation d'activité de l'établissement et peuvent être allumées 1h00 avant la reprise de cette activité.

NB : les vitrines commerciales doivent être éteintes la nuit (Code de l'Environnement).



Contact :

Thionville Commerces - Office du
Commerce, de l'Artisanat et de
l'Entrepreneuriat

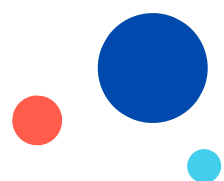
**Guichet unique des commerçants et
artisans**

3 place Anne Grommerch

57105 THIONVILLE

+33(0)3 82 52 31 68

commerces@mairie-thionville.fr



MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE OU D'UN ÉTALAGE

Terrasse

La Ville de Thionville a édité une charte des Terrasses qui regroupe les différentes normes à respecter où vous trouverez l'exhaustivité des renseignements.

Vous pouvez la retrouver sur le site de Thionville.fr dans la rubrique : bienvenue aux commerçants et artisans.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les commerçants sédentaires inscrits au registre du commerce spécialisés dans les métiers de bouche :

1. Bénéficiaire d'une licence restaurant
2. Installés en rez de chaussée d'immeuble ouvert sur la voie publique ou sur voie privée ouverte au public
3. Être conforme à la réglementation en matière d'accessibilité, notamment pour les WC.

Étalage

Pour disposer d'un étalage devant votre commerce vous devrez faire une demande d'occupation du domaine public

Documents disponibles à
Thionville Commerces -
l'Office de Commerce de
l'Artisanat et de
l'Entrepreneuriat

Info Flash

Une redevance sera sollicitée pour toute implantation de terrasse ou d'étalage, payable à l'année.

Exemple de tarification (4 zones) :

ZONE 1 : HYPERCENTRE

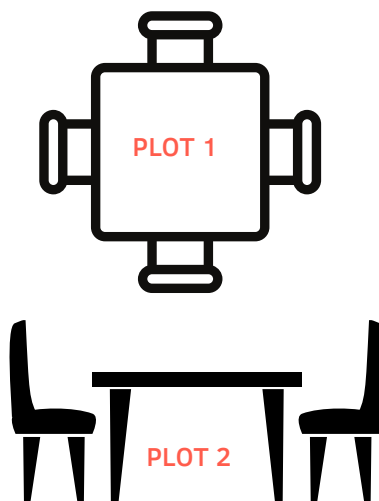
PLOT 1 = 1 table et 4 chaises 90.00€

PLOT 2 = 1 table et 2 chaises 53.70€

ZONE 2 : CENTRE-VILLE

PLOT 1 = 1 table et 4 chaises 65.80€

PLOT 2 = 1 table et 2 chaises 39.50€



LA VENTE AU DÉBALLAGE

Une vente au déballage, quelle que soit la surface occupée, peut concerner les vides greniers, les brocantes ou braderies ouverts aux particuliers.

Elle peut être réalisée dans des lieux non spécifiquement destinés à la vente (parking, hôtels, école, salle publique ou privée, etc...)

Une demande d'autorisation préalable est obligatoire, à déposer au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation.

Document à remplir en fonction du type d'évènement :

Vente au déballage



Cerfa 13939*01 disponible sur le site de
la ville de Thionville
 www.thionville.fr

Loterie



Cerfa 11823*03 disponible sur le site de
la ville de Thionville
 www.thionville.fr

Vente en liquidation



Cerfa 14809*01 disponible sur le site de
la ville de Thionville
 www.thionville.fr

Tous les documents sont
disponibles à Thionville
Commerces - l'Office de
Commerce de l'Artisanat
et de l'Entrepreneuriat

LES BRADERIES



2 jours par an le domaine public du cœur de ville est confié à l'association des commerçants, l'APECET, afin d'organiser les braderies.

2 événements sont créés par an. Habituellement une première est organisée fin juin/début juillet et une seconde à l'occasion de la rentrée scolaire en septembre.

Afin d'en savoir plus, de connaître le règlement et les modalités d'inscription, vous pouvez consulter ce lien cliquable :



LA GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence assurée par la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville.

En 2023, la collecte des déchets change !

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'Agglomération Porte de France-Thionville :



Dès le lundi 2 janvier 2023

À THIONVILLE

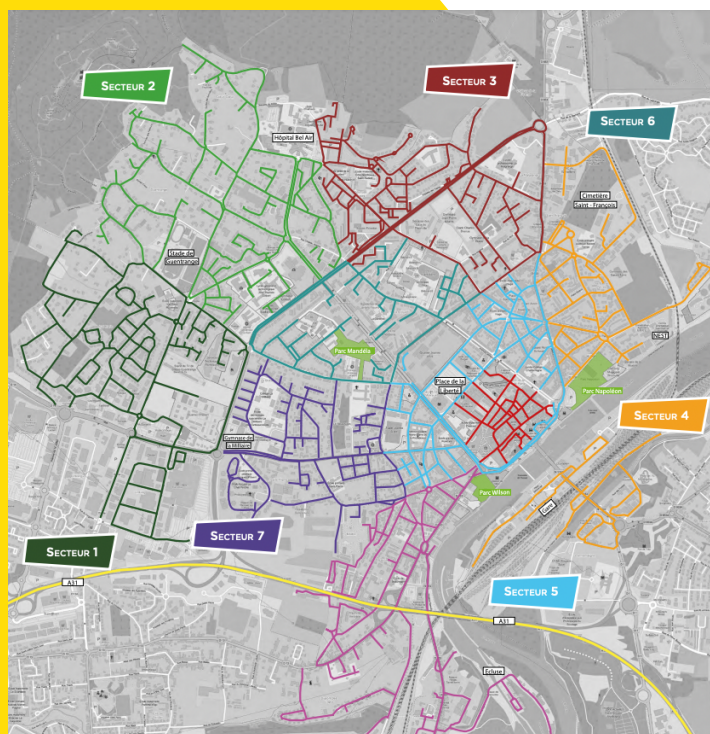
MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

POURQUOI RÉDUIRE LA FRÉQUENCE À 1 COLLECTE ?

- 1 Se conformer aux habitudes des foyers
67 % des foyers présentent leur bac maximum 1 fois par semaine et pour le reste, les bacs ne sont pas pleins.
- 2 Contrôler les dépenses de carburant
En 2021, 200 000L de carburant ont été consommés pour la collecte des déchets.
- 3 Limiter l'impact environnemental de la collecte
Limiter le nombre de camions sur la route permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS RÉSIDUELS ?

- 1 Trier **TOUS** les emballages
Dans les sacs transparents/bacs à couvercle jaune.
- 2 Déposer son verre dans les Points d'Apport Volontaire dédiés
- 3 Composter ses biodéchets quand c'est possible
Dès janvier 2024 la collecte séparée des biodéchets (restes alimentaires, végétaux) deviendra obligatoire.
- 4 Adopter des poules
Une poule peut consommer jusqu'à 150 kg de déchets par an (épluchures de légumes, pâtes, salade...).
- 5 Penser à des solutions alternatives
Recyclage, réutilisation, don location ou échange.
- 6 Apporter en déchetterie les déchets qui pourront être valorisés



APPEL À PROJETS

La collectivité propose régulièrement des opportunités économiques, via les marchés publics, qui permettent de mettre en concurrence des opérateurs privés afin qu'il puisse devenir fournisseur de produits ou de services pour la collectivité, via la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics.

consultable en cliquant sur l'image ci-dessous :

Plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics

Portes de France THIONVILLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Angevillers Basse-Ham Fontoy Havange Illange Kuntzig
Lommerange Manom Rochonvillers Tressange Yutz

RECHERCHE AVANCEE

Type d'annonces : ☒ En cours ☐ Expirés ☐ Attributions ☐ Données Essentielles

Nature : ☒ Toutes ☐ Travaux ☐ Services ☐ Fournitures

Nomenclature CPV :

Procédure :

Mot-clé :

Ville :

Référence de l'avis :

Objet de l'avis :

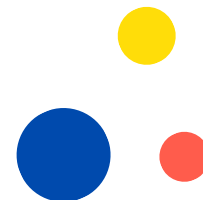
Date de parution : Date d'expiration :

Critères particuliers ☐ DUME ☐ Sociaux ☐ Environnementaux

XiTi



VENTE SUR LES MARCHÉS



Afin d'obtenir une place sur le marché, vous devez solliciter une autorisation préalable qui sera à renouveler chaque année ; cette autorisation vous permettra de devenir soit abonné soit passager des marchés.

L'abonné

- L'abonné est le commerçant non sédentaire qui dispose d'une place fixe sur un marché
- L'abonnement est payé par avance trimestriellement

Le passager

- Commerçant non sédentaire qui ne dispose pas d'un espace fixe sur un marché et n'est pas inscrit sur liste d'attente

Le commerçant « au rappel »

- Le commerçant est inscrit sur une liste d'attente en vue d'obtenir une place fixe

LES DIFFÉRENTS MARCHÉS ORGANISÉS



Marché libre hebdomadaire : Le mardi de 8h à 12h, Parking du Temple



Marché alimentaire : Le samedi de 6h à 12h, Parking du Temple et Place Hugo



Marché de la gare (saisonnier) : Le jeudi de 17h à 20h, Esplanade Jean Moulin



Marché aux puces : (voir calendrier des dates), Place de la Liberté

Contacts :

Service foire & marchés/
Services techniques
municipaux

+33(0)3 82 52 38 83
40 rue du Vieux Collège,
57100 THIONVILLE



QUELS ORGANISMES PRIVÉS OU PUBLICS POUR VOUS ACCOMPAGNER ?



APECET APECET

(Association des commerçants)

3 place Anne Grommerch
57100 Thionville
+33(0)3 82 53 33 71
apecet2@orange.fr

**Chambre de Commerce et
d'Industrie de la Moselle**



La Chambre de
Commerce et d'Industrie apporte
conseils et accompagnement dans
la création, la reprise et le
développement des entreprises.

Calendrier de permanence dans les
locaux de Thionville Commerces
3 place Anne Grommerch
+33(0)3 87 52 31 00
www.moselle.cci.fr

Pays Thionvillois Tourisme

31 place Anne Grommerch
57100 Thionville
+33(0)3 82 53 33 18
tourisme@thionville.net
www.thionvilletourisme.fr



**Thionville Commerces - Office du
Commerce de l'Artisanat et de
l'Entrepreneuriat**

3 place Anne Grommerch
+33(0)3 82 53 33 71
commerces@mairie-thionville.fr
www.thionvillecommerces.com

Ville de Thionville

Guichet unique :
3 place Anne Grommerch
57100 Thionville
+33(0)3 82 52 38 51
commerces@mairie-thionville.fr



**Communauté d'Agglomération
« Portes de France-Thionville »**

Hôtel de Communauté -
Espace Cormontaigne
4, avenue Gabriel Lippmann
CS 30054 - 57972 Yutz Cedex
+33(0)3 82 52 65 26

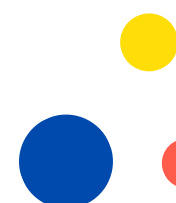


**Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de la Moselle**

La Chambre de Métiers
et de l'Artisanat apporte conseils et
accompagnement dans la création, la
reprise ou le développement des
entreprises artisanales.



5, boulevard de la Défense
CP 97803 - 57078 Metz Cedex 3
+33(0)8 20 85 70 57
www.cma-moselle.fr



QUELS ORGANISMES PRIVÉS OU PUBLICS POUR VOUS ACCOMPAGNER ?



Thi'PI, Pôle Numérique de l'Agglomération

Un lieu symbolique et physique de convergence des porteurs de projet dans le numérique, des startups ayant besoin d'être accompagnées dans leur croissance, des entreprises du territoire qui veulent réussir leur transition numérique, et du grand public.

Bâtiment Totem French Tech East

15 Route de Manom à Thionville

+33 (0)3 82 52 30 26

contact@thi-pi.eu

www.thi-pi.eu

Association ELN

La caractéristique fondamentale d'ELN consiste en sa vocation de rassembler les grands donneurs d'ordre présents sur le territoire d'une part, et le tissu des PME/TPE du secteur souvent sous-traitantes.

Espace Cormontaigne

2, Boulevard Henri

Becquerel

57970 YUTZ

+33 (0)3 82 82 06 96

www.entreprendre-lorraine-nord.eu



Association Moselle Nord Initiative

L'Association Moselle Nord Initiative a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative génératrice d'emplois par la création, la reprise ou le développement d'une entreprise (prêt d'honneur à 0%)

+33(0)7 77 88 78 62

contact@initiative-mosellenord.fr

www.initiative-mosellenord.fr



Alexis Grand Est

Accompagne vos projets de création / transmission / développement d'entreprises. L'équipe se compose de généralistes du marketing et de la gestion comptable et financière, ainsi que de spécialistes de la communication, du droit et de l'informatique.

Pôle numérique - Thi'Pi, 15 Rte de Manom, 57100 Thionville

+33(0)3 82 56 00 86

contact@alexis.fr

www.alexis.fr



QUELS ORGANISMES PRIVÉS OU PUBLICS POUR VOUS ACCOMPAGNER ?

PARTENAIRES BANCAIRES*

BPALC

33 rue de Paris

+33(0)3 54 22 10 00

www.bpalc.banquepopulaire.fr

<https://agences.banquepopulaire.fr/banque-assurance/agence-thionville-id1470700012>



CREDIT AGRICOLE

CENTRE D'AFFAIRES

16 rue Saint Nicolas

+33(0)3 82 80 27 87

CDA.THIONVILLE@ca-lorraine.fr

www.credit-agricole.fr



**CAISSE
D'EPARGNE**

CAISSE d'EPARGNE

Marché des Professionnels

melanie.ortega@cegee.caisse-epargne.fr

5, Parvis des Droits de l'Homme

CS 70784

57012 Metz Cedex1

www.caisse-epargne.fr

Crédit Mutuel

CREDIT MUTUEL

THIONVILLE LES ALLIES

2 square du 11 novembre

+33(0)3 82 86 47 17

05100@creditmutuel.fr

www.creditmutuel.fr

CIC

23 rue de Paris

+33(0)3 82 86 47 26

33320@cic.fr

www.cic.fr



MP FINANCES

Stéphane CLEMENTZ

Accompagnement

et conseil en Financement Professionnel

4 place de la République

+33(0)7 87 45 27 88

+33(0)3 87 62 63 12

s.clementz@mp-finance.com

www.mp-finance.com



*liste des partenaires bancaires adhérents à l'APECET

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Formulaire Commerçant- Artisan Coeur de Ville

APECET - THIONVILLE COMMERCES

NOM DE L'ENTREPRISE:

N° SIRET:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE:-.....-.....

E-MAIL: @

PERSONNE À CONTACTER :

NOM: PRÉNOM:

TÉLÉPHONE (si différent):-.....-.....

E-MAIL (si différent) : @

JE SOUHAITE ADHÉRER, AU CHOIX :

- ☐ AUX PROJETS DES 2 ASSOCIATIONS : APECET + THIONVILLE COMMERCES POUR UN MONTANT DE 260€ *
- ☐ UNIQUEMENT AU PROJET DE L'APECET POUR UN MONTANT DE 210€
- ☐ UNIQUEMENT AU PROJET DE THIONVILLE COMMERCES POUR UN MONTANT DE 100 €

*payable à l'APECET

RÈGLEMENT PAR : ☐ CHÈQUE ☐ ESPÈCES ☐ VIREMENT BANCAIRE

JE SOUHAITE RÉGLER APRÈS RÉCEPTION DE FACTURE ☐

FAIT À
SIGNATURE:

LE ____ / ____ / ____

Coordonnées bancaires :
APECET
DOMICILIATION :
IBAN :
BIC :

SIRET :
NAF :

Coordonnées bancaires :
THIONVILLE COMMERCES
DOMICILIATION : CCM THIONVILLE LES ALLIES
IBAN : FR76 1027 8051 0000 0217 3154 051
BIC : CMCIFR2A

SIRET : 897 895 363 000 17
NAF : 7022Z

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE - OUVERT DE 9H À 17H EN CONTINU DU LUNDI AU VENDREDI

Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat

APECET - Thionville Commerces

3 place Anne Grommerch - 57100 Thionville

aki@thionvillecommerces.com

apecet2@orange.fr

Tél : +33(0)3 82 53 33 71 / www.thionvillecommerces.com



ACTIONS SOUTENUES PAR :



Services réservés à nos adhérents		
Guichet Unique - Aide et accompagnement dans vos formalités		
Accès aux chèques cadeaux APECET (seulement 1% de frais de gestion)		
Tarif préférentiel sur les animations (ex. : sapin de Noël, braderies, marchés)		
Campagne de communication à tarif exclusif (exple : La Semaine, Urban Tv, etc)		
Fidélisation - fichier clients - marketing direct		
Adhésion au réseau d'écrans connectés		
Participation aux jeux trafic (ex. Citypeps, borne de la Poste)		
Casiers connectés		
Mise en valeur de nos adhérents sur l'ensemble de nos communications (en fonction des supports et des campagnes)		